

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 25 MAI 2023

DELIBERATION N°2023.00246

**TARIFS DES TRANSPORTS SCOLAIRES : ADAPTATION DU PAIEMENT DES
2EME ET 3EME TRIMESTRE**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 17 mai 2023

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 100

Nombre de pouvoirs : 19

Nombre de voix : 119

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,
Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires présents :

M. Abdelouahb BAKLI, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER,
M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ,
Mme Françoise BERGER, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET,
Mme Nora BERROUKECHE, Mme Audrey BERTHEAS, M. Cyrille BONNEFOY,
M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET,
M. Gilles BOUDARD, M. Henri BOUTHEON, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPARD,
M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE,
Mme Laura CINIEMI, Mme Viviane COGNASSE, M. Germain COLLOMBET,
M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA,
M. Gabriel DE ALMEIDA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL,
M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET,
Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND,
M. Jean DUVERGER, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ
GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, Mme Marie-Eve GOUTELLE,
M. Daniel GRAMPFORT, M. Jacques GUARINOS, M. Rémy GUYOT, M. Christian JOUVE,
M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK,

RECU EN PREFECTURE

Le 06 juin 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230525-D20230024610

Date de mise en ligne : 06 juin 2023

Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par Mme Christine HEYRAUD, Mme Solange MORERE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, M. Alain SCHNEIDER, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Gérard TARDY, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Jacques VALENTIN, Mme Laetitia VALENTIN, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
Mme Michèle BISACCIA donne pouvoir à M. Christian SERVANT,
M. Kamel BOUCHOU donne pouvoir à Mme Marie-Christine GOURBEYRE,
M. Christophe CHALAND donne pouvoir à Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Martial FAUCHET,
Mme Catherine GROUSSON donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,
M. Yves LECOCQ donne pouvoir à M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Fabienne MARMORAT donne pouvoir à M. David FARA,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à Mme Nicole PEYCELON,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Marc PETIT donne pouvoir à Mme Christiane BARAILLER,
Mme Nadia SEMACHE donne pouvoir à Mme Marie-Jo PEREZ,
M. Marc TARDIEU donne pouvoir à Mme Frédérique CHAVE,
Mme Marie-Christine THIVANT donne pouvoir à M. Jacques VALENTIN,
Mme Julie TOKHI donne pouvoir à M. Germain COLLOMBET

Membres titulaires absents excusés :

M. André CHARBONNIER, M. Marc JANDOT, Mme Evelyne ORIOL,
M. Jean-Louis ROUSSET

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 25 MAI 2023

TARIFS DES TRANSPORTS SCOLAIRES : ADAPTATION DU PAIEMENT DES 2EME ET 3EME TRIMESTRE

Saint-Etienne Métropole organise les inscriptions aux transports scolaires des enfants domiciliés sur son périmètre.

Par délibération en date du 20 mai 2021 du Conseil Métropolitain, Saint Etienne Métropole avait fixé les tarifs des transports scolaires en cohérence avec la gamme tarifaire STAS.

Ainsi, depuis la rentrée scolaire de septembre 2021, les tarifs annuels dans les transports scolaires sont fixés sur la base des deux tarifs suivants :

- **Tarif 1 : 100,00 € pour 10 mois** : ce tarif permet l'accès :
 - à la STAS et une ou plusieurs lignes de transports scolaires spécialisées ;
 - à une ligne régulière régionale.
- **Tarif 2 : 150,00 € pour 10 mois** : ce tarif donne accès :
 - à un réseau de transport SNCF ;
 - au réseau STAS en complément d'une ou plusieurs lignes régulières régionales ;
 - au réseau STAS en complément de la SNCF (TCL au besoin) ;
 - à un réseau de transport SNCF et de TCL ;
 - à un réseau de transport SNCF en complément d'une ou plusieurs lignes régulières régionales.

Le paiement de ces 2 tarifs pour être effectué soit annuellement à l'inscription soit par trimestre (trimestre 1 de septembre à décembre, trimestre 2 de janvier à mars, trimestre 3 de avril à juin).

A l'occasion de la refonte de ces tarifs, afin d'inciter les parents à respecter les dates d'inscription dans les transports scolaires, il avait été décidé par le Conseil Métropolitain de majorer les tarifs scolaires de 30 € par année scolaire, au titre de frais de dossier, pour toute inscription intervenant après le 31 juillet (sauf cas justifiés d'inscription tardive).

Cette mesure incitative a permis d'améliorer le recouvrement et la délivrance des titres de transports puisque 95% des inscrits sont dorénavant intégrés dès le 31 juillet, contre 75% auparavant.

Toutefois, pour les enfants dont les parents ont choisi le paiement au trimestre, Saint-Etienne Métropole se retrouve confronté à des difficultés pour recouvrir le paiement des trimestres 2 et 3 dans les temps. En conséquence, un certain nombre d'élèves utilisent les transports pendant plusieurs semaines sans titre de transport valide.

Pour remédier à cette difficulté, il est proposé de majorer de 3 € / mois le paiement des trimestres 2 et 3 si les paiements sont effectués par les familles après :

- le 31 décembre pour le trimestre 2.
- le 31 mars pour le trimestre 3.

Ainsi, le tarif des trimestres 2 et 3 serait fixé à 39 € au lieu de 30 € et à 54 € au lieu de 45 € en cas de paiement en retard de la carte de transport scolaire de l'enfant.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **approuve la délibération fixant les nouvelles règles de paiement des tarifs transport scolaire des trimestres 2 et 3 ;**
- **les recettes correspondantes seront perçues au chapitre 70 du budget annexe des Transports des exercices 2023 et suivants.**

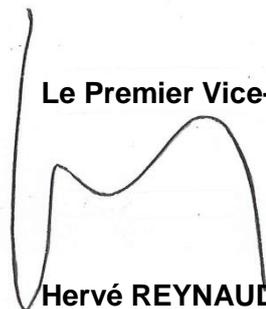
Ce dossier a été adopté à l'unanimité avec 1 abstention.

Pour extrait,
Le secrétaire de Séance,



Tom PENTECOTE

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD